



La commune de Soumagne recrute

Deux puériculteurs/trices (H/F/X) Pour nos écoles communales

Contrat PART-APE à durée déterminée (année scolaire) - 4/5^{ème} temps

A propos de Soumagne

Située dans le Pays de Herve, entre Liège et Verviers, Soumagne est une commune semi-rurale facilement accessible et en plein développement de 17 000 habitants pour une superficie de 27,14 km².

Vous recherchez un job qui a du sens ? Vous êtes sociable et aimez le contact avec le public et plus particulièrement les tout-petits ? Cette proposition d'emploi vous convient ! Intégrez une équipe éducative dynamique et aidez-nous à offrir un service de qualité à nos citoyens.

La mission que nous vous confions

En tant que puériculteur/trice, vous travaillerez au sein d'une école communale où vous collaborerez à l'encadrement des enfants de la section maternelle et tout particulièrement des enfants âgés de moins de 4 ans.

Le contrat que nous vous proposons

- Contrat PART-APE à temps partiel à 4/5^{ème} temps, soit 32/36^{èmes} par semaine.
- Contrat à durée déterminée débutant le 24 août 2026 et se terminant le 2 juillet 2027.
- Echelle barémique : 151 – Puéricultrice (Communauté française).

Les conditions d'accès à la fonction

Conformément au décret « PUERI » du 12 mai 2004, les conditions d'accès à la fonction sont les suivantes :

- Jouir de ses droits civils et politiques ;
- Être porteur d'un des titres de capacité suivants :
 - Bachelier en accueil et éducation du jeune enfant ;
 - Brevet de Puériculteur/Puéricultrice ;

- CQ7 P : Puériculteur/Puéricultrice ;
- CQ6 P : Puériculture/Puéricultrice ;
- Brevet de la section Education sanitaire Puéricultrice ;
- Brevet EPSS : Puéricultrice ;
- EPSS : Puéricultrice ;
- CQESS : Auxiliaire de l'enfance de 0 à 12 ans à domicile ;
- CQESS : Auxiliaire de l'enfance
- CQESS : Auxiliaire de l'enfance dans une structure collective ;
- CQESS : Animation en milieu extrascolaire ;
- CQESS : Accueillant(e) d'enfants conventionné(e) ;
- CQ7 P : Moniteur/Monitrice pour collectivités d'enfants handicapés ;
- CQ6 TQ : Education de l'enfance ;
- CQ6 P : Moniteur/Monitrice pour collectivités d'enfants ;
- CQ7 P : Moniteur/Monitrice pour collectivités d'enfants.

Les titres de capacité présentés ci-dessus sont ceux qui permettent un engagement en titre requis. D'autres titres de capacité donnent accès à la fonction (titre suffisant, titre de pénurie) – Voir décret PUERI du 12 mai 2004.

- Satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique ;
- Être de conduite irréprochable ;
- Satisfaire aux lois sur la milice.

Une première sélection pourra être effectuée sur base des documents de candidature.

Procédure de sélection

Les candidats retenus seront soumis à une épreuve orale de sélection.

Celle-ci se tiendra **dans le courant de la semaine du 17 août 2026**, et permettra au jury d'apprécier :

- Les connaissances et aptitudes liées à la fonction ;
- La capacité d'analyse et de réflexion ;
- La maturité et la motivation des candidats.

Dépôt des candidatures

Votre dossier de candidature comprendra obligatoirement les éléments suivants :

- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae reprenant toutes vos expériences professionnelles détaillées
- Une copie des titres et diplômes
- Un extrait de casier judiciaire (modèle 2 – destiné aux contacts avec mineurs) daté de moins de 3 mois

Cette offre vous séduit et vous rencontrez les conditions pour vous porter candidat-e ?

Il ne vous reste plus qu'à adresser votre dossier de candidature par courrier recommandé ou par courrier électronique en mentionnant impérativement la référence

« APPEL_PUERI_ECOLES_08-26 » pour le 16 août 2026

à minuit au plus tard (date de la poste faisant foi), à :

M. DAMBOURG Jean - Responsable R.H.
Avenue de la Coopération, 38 à 4630 SOUMAGNE
T. 04 377 97 69 - rh@soumagne.be

Aucune suite ne sera donnée aux candidatures ne répondant pas à l'ensemble des conditions, incomplètes ou reçues hors délai.